Programme d'études techniques

Diplôme d'études collégiales

AUDIOPROTHÈSE

160.B0

1997

160.B0 **Audioprothèse** 1997

Type de sanction : Diplôme d'études collégiales

Nombre d'unités : 86

Durée totale : 2 490 heures/contact

Formation générale :	660 heures/contact
Formation spécifique :	1 830 heures/contact

(**Durée maximale allouée pour l'enseignement clinique :** 600 heures)

Conditions particulières d'admission :

! Mathématique 536
! Physique 534.

Secteur de formation : 19 - Santé

REMERCIEMENTS

L'élaboration de la partie ministérielle du programme a été rendue possible grâce à l'importante collaboration entre des milieux du travail et de l'éducation.

La Direction générale de la formation professionnelle et technique remercie les personnes suivantes qui ont participé à la validation du projet de formation.

Milieu du travail

Jean Beltrami
Audioprothésiste
Beltrami et Beltrami, audioprothésistes

Louise Dionne
Audioprothésiste
Louise Dionne, audioprothésiste

Yvon Doyle
Agent de recherche
Office des professions du Québec

Sophie Gagnon
Présidente
Association des audioprothésistes du Québec

Pierre Gauthier
Audioprothésiste
Groupe Forget-Parent, audioprothésistes

Renée Moreau
Agente de recherche
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Gilles Tremblay
Président
Ordre des audioprothésistes du Québec

Milieu de l'éducation

Viviane Aubé
Professeure de psychologie
Collège de Rosemont

Renée Desautels
Professeure de physique
Collège de Rosemont

Claude Forest
Professeur d'audioprothèse
Collège de Rosemont

Réal Gravel
Professeur de biologie
Collège de Rosemont

Guy Martin
Professeur et chef du département d'audioprothèse
Collège de Rosemont

Fernand Meloche
Adjoint à la direction des études
Collège de Rosemont

Jean-Marie Mercier
Adjoint à la direction des études
Collège de Rosemont

ÉQUIPE DE PRODUCTION

Responsabilité du projet	Marie Pépin Responsable au secteur Santé Ministère de l'Éducation
Conception et rédaction	Gilles Cagnone Professeur d'audioprothèse Collège de Rosemont
	Jacqueline Roy Conseillère technique en élaboration de programmes
Révision du contenu	Louise Dionne Audioprothésiste
	Pierre Gauthier Audioprothésiste
Révision technique	Sous la responsabilité de la Direction des programmes de la Direction générale de la formation professionnelle et technique
Révision linguistique	Sous la responsabilité de la Division des services linguistiques du Ministère
Éditique	Odile Béland Agente de secrétariat Ministère de l'Éducation

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU PROGRAMME 1

OBJECTIFS DES COMPOSANTES DE LA FORMATION GÉNÉRALE 3

VOCABULAIRE UTILISÉ 9

PREMIÈRE PARTIE

VUE D'ENSEMBLE 11

BUTS DU PROGRAMME 13

LISTE DES COMPÉTENCES VISÉES PAR LA COMPOSANTE
DE FORMATION SPÉCIFIQUE 15

DEUXIÈME PARTIE

OBJECTIFS ET STANDARDS DE LA COMPOSANTE DE FORMATION
SPÉCIFIQUE 17

00CQ Analyser la fonction de travail 19
00CR Analyser, sur le plan anatomique et physiologique, les données relatives
à l'état de la fonction auditive 21
00CS Analyser les propriétés acoustiques de l'oreille et les facteurs modifiant
les caractéristiques du son 23
00CT Analyser le fonctionnement électronique d'une aide auditive 25
00CU Relier les maladies et les traumatismes aux problèmes d'audition et aux
interventions qui s'y rattachent 27
00CV Mesurer les caractéristiques électroacoustiques des prothèses auditives 29
00CW Évaluer les paramètres des prothèses auditives en fonction des besoins
d'une personne 31

00CX Réparer une prothèse auditive 33
00CY Analyser les caractéristiques psychoacoustiques de la perception auditive 35
00CZ Établir des relations professionnelles avec la clientèle et les autres professionnels 37
00D0 Utiliser des appareils reliés à la mesure de l'audition 39
00D1 Établir un profil audiométrique 41
00D2 Choisir l'appareillage et en effectuer le préréglage 43
00D3 Effectuer un appareillage audioprothétique 45
00D4 Assurer l'adaptation de la personne à l'appareillage auditif en vue de sa réadaptation au monde sonore et à la communication 49
00D5 Effectuer des activités de gestion d'une entreprise 51
00D6 Donner des services audioprothétiques de base 53
00D7 Donner l'ensemble des services professionnels d'audioprothèse 55

PRÉSENTATION DU PROGRAMME*

Le programme *Audioprothèse* s'inscrit dans les finalités et les orientations de la formation technique qui guident l'action de la Direction générale de la formation professionnelle et technique. Il a été conçu selon le cadre d'élaboration des programmes d'études techniques qui exige, notamment, la participation de partenaires des milieux du travail et de l'éducation.

Ce programme est défini par compétences, formulé par objectifs et par standards. Conçu selon une approche qui tient compte de facteurs tels que les besoins de formation, la situation de travail et les buts généraux de la formation technique, le programme servira de base à la définition des activités d'apprentissage et à leur évaluation. De plus, le programme rend possible l'application de l'approche programme.

Le programme *Audioprothèse* comprend une composante de formation générale qui est commune à tous les programmes d'études (16 2/3 unités), une composante de formation générale qui est propre au programme (6 unités), une composante de formation générale qui est complémentaire aux autres composantes (4 unités) et une composante de formation spécifique de 59 **a** unités.

Le présent document comprend deux parties. La première partie une vue d'ensemble du projet de formation. La seconde partie décrit les objectifs et les standards de la composante de formation spécifique au programme.

---

* Dans le présent document, le terme «programme» fait référence à la partie ministérielle du programme d'études techniques.

OBJECTIFS DES COMPOSANTES DE LA FORMATION GÉNÉRALE

A FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE

(16 2/3 unités)

La formation générale commune assure l'accès de tous les élèves à un fonds culturel commun et comprend des objectifs de formation dans les domaines suivants :

---

1 **LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET LITTÉRATURE**,
selon la langue d'enseignement, pour un total de 7 1/3 unités.

En *Français, langue d'enseignement et littérature* (7 1/3 unités), les objectifs poursuivis sont :

- analyser des textes littéraires appartenant aux courants littéraires et en rendre compte dans un texte cohérent et correct (ensemble 1);
- situer les représentations du monde proposées par des textes appartenant aux courants littéraires et en rendre compte dans une dissertation explicative (ensemble 2);
- apprécier la littérature québécoise actuelle dans la littérature du XXe siècle et en rendre compte dans un essai critique (ensemble 3).

ou

En *Anglais, langue d'enseignement et littérature* (7 1/3 unités), les objectifs poursuivis sont :

- to carry out the analysis and production of various forms of discourse (set 1);
- to apply a critical approach to literary genres (set 2);
- to apply a critical approach to a literary theme (set 3).

2 **LANGUE SECONDE**,
selon la langue d'enseignement, pour un total de 2 unités, les élèves doivent atteindre l'un ou l'autre des objectifs qui suivent et ce, selon leur niveau de compétence lors de l'admission au collégial.

En *Anglais, langue seconde* (2 unités), l'objectif à atteindre est choisi parmi les suivants :

- communiquer en anglais avec une certaine aisance (ensemble 1);
- communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes sociaux, culturels ou littéraires (ensemble 2);
- disserter en anglais sur des thèmes littéraires ou culturels (ensemble 3).

ou

En *Français, langue seconde* (2 unités), l'objectif à atteindre est choisi parmi les suivants :

- communiquer en français avec une certaine aisance (ensemble 1);
- communiquer avec aisance en français (ensemble 2);
- traiter d'un sujet culturel et littéraire (ensemble 3).

3 **P H I L O S O P H I E O U "HUMANITIES",**
pour un total de 4 1/3 unités.

En *Philosophie* (4 1/3 unités), les objectifs poursuivis sont :

- traiter d'une question philosophique de façon rationnelle (ensemble 1);
- présenter des conceptions modernes et contemporaines de l'être humain et en montrer l'importance (ensemble 2).

ou

En *"Humanities"* (4 1/3 unités), les objectifs poursuivis sont :

- to apply a logical analytical process to how knowledge is organized and used (set 1);
- to apply a critical thought process to world views (set 2).

4 **ÉDUCATION PHYSIQUE**,
pour un total de 3 unités, les objectifs poursuivis sont :

- se situer au regard de sa santé (ensemble 1);
- appliquer une démarche conduisant à l'amélioration de son efficacité dans une activité physique (ensemble 2);
- gérer la pratique régulière de l'activité physique dans une perspective de santé (ensemble 3).

B FORMATION GÉNÉRALE PROPRE
(6 unités)

La formation générale propre consolide et enrichit les objectifs de la composante de formation générale commune et complète cette dernière par des objectifs de formation générale propres au domaine de la composante spécifique du programme d'études préuniversitaires ou techniques.

1 LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET LITTÉRATURE,
selon la langue d'enseignement, pour un total de 2 unités.

En *Français, langue d'enseignement et littérature* (2 unités), l'objectif poursuivi est :

- utiliser les principes et les procédés de la communication pour la compréhension et la production de différents types de discours oraux et écrits (ensemble 1).

ou

En *Anglais, langue d'enseignement et littérature* (2 unités), l'objectif poursuivi est :

- to communicate in the forms of discourse appropriate to a given field of studies (set 1).

2 LANGUE SECONDE,
selon la langue d'enseignement, pour un total de 2 unités.

L'élève doit atteindre l'objectif, parmi les suivants, qui constitue la suite de l'objectif de formation générale commune déjà atteint.

En *Anglais, langue seconde* (2 unités), l'objectif à atteindre est choisi parmi les suivants :

- communiquer, en anglais, en utilisant les formes d'expression d'usage courant propres à un domaine d'activités professionnelles (ensemble 1);
- communiquer, en anglais, en utilisant les formes d'expression d'usage courant propres à un domaine d'activités professionnelles (ensemble 2);
- communiquer, en anglais, dans différentes formes de discours (ensemble 3).

ou

En *Français, langue seconde* (2 unités), l'objectif à atteindre est choisi parmi les suivants :

- communiquer en français dans un champ d'études particulier (ensemble 1);
- communiquer avec aisance en français dans un champ d'études particulier (ensemble 2);
- disserter en français sur un sujet lié au champ d'études (ensemble 3).

3 **P H I L O S O P H I E O U "HUMANITIES"**,
pour un total de 2 unités.

En *Philosophie* (2 unités), l'objectif poursuivi est :

- apprécier des problèmes éthiques de la société contemporaine dans leurs dimensions personnelles, sociales et politiques (ensemble 1).

ou

En *"Humanities"* (2 unités), l'objectif poursuivi est :

- to apply a critical thought process to ethical issues relevant to the field of studies (set 1).

C FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE
(4 unités)

La formation complémentaire vise à mettre l'élève en contact avec d'autres domaines du savoir que ceux qui caractérisent la composante spécifique de son programme d'études préuniversitaires ou techniques. L'élève doit donc atteindre deux objectifs de formation (de 2 unités chacun) dans un ou deux des domaines de formation générale complémentaire à sa formation spécifique.

Les domaines prévus au *Règlement sur les études collégiales* sont les suivants :

---

1 **SCIENCES HUMAINES**,
les objectifs visés sont les suivants :

- situer l'apport particulier des Sciences humaines au regard des enjeux contemporains (ensemble 1);
- analyser l'un des grands problèmes de notre temps selon une ou plusieurs approches propres aux Sciences humaines (ensemble 2).

2 **CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE,**
les objectifs visés sont les suivants :

- expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie (ensemble 1);
- résoudre un problème simple par l'application de la démarche scientifique de base (ensemble 2).

3 **LANGUES MODERNES,**
les objectifs visés sont les suivants :

- communiquer dans une langue moderne de façon restreinte (ensemble 1);
- communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers (ensemble 2);
- communiquer avec une certaine aisance dans une langue moderne (ensemble 3).

4 **LANGAGE MATHÉMATIQUE ET INFORMATIQUE**,
les objectifs visés sont les suivants :

- reconnaître le rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine (ensemble 1);
- se servir d'une variété de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques à des fins courantes (ensemble 2).

5 **ARTS ET ESTHÉTIQUE**,
les objectifs visés sont les suivants :

- apprécier diverses formes d'art issues de pratiques d'ordre esthétique (ensemble 1);
- réaliser une production artistique (ensemble 2).

VOCABULAIRE UTILISÉ

Programme

Ensemble intégré d'activités d'apprentissage visant l'atteinte d'objectifs de formation en fonction de standards déterminés. (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1).

Objectif

Compétence, habileté ou connaissance, à acquérir ou à maîtriser. (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1).

Compétence

En formation technique : ensemble intégré d'habiletés cognitives, d'habiletés psychomotrices et de comportements socioaffectifs, qui permet d'exercer, au niveau de performance exigé à l'entrée sur le marché du travail, un rôle, une fonction, une tâche ou une activité. (*Cadre technique d'élaboration de la partie ministérielle des programmes d'études techniques*, p. 3).

Standard

Niveau de performance consédéré comme le seuil à partir duquel on reconnaît qu'un objectif est atteint. (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1).

PREMIÈRE PARTIE

VUE D'ENSEMBLE

BUTS DU PROGRAMME

On vise par le programme *Audioprothèse* à former des personnes compétentes dans la profession d'audioprothésiste.

D'une part, on vise à faire acquérir à la personne toutes les compétences particulières nécessaires à la maîtrise de la profession dès l'entrée sur le marché du travail. D'autre part, on permet à la personne d'appliquer les connaissances et les habiletés acquises dans la formation générale dans l'exécution des tâches propres à la spécialité et d'utiliser ces compétences dans différents contextes de travail. En ce sens, le programme répond à deux exigences de la formation technique, soit la maîtrise de la profession et la polyvalence.

Les audioprothésistes exercent leur profession principalement en cabinet de consultation. Un certain nombre de ces spécialistes offrent par ailleurs des services à domicile pour répondre aux demandes d'une clientèle de plus en plus vieille.

Les audioprothésistes mettent leurs compétences en pratique principalement en accueillant les personnes présentant des problèmes d'audition, en les informant et en les conseillant quant à l'appareillage dont elles ont besoin, en effectuant l'appareillage et en faisant toutes les mises au point et les réparations nécessaires. Ils exécutent ces tâches sur présentation d'un certificat attestant la nécessité d'une prothèse auditive[**]. La formation les rend de plus aptes à fabriquer des pièces otoplastiques et à réparer des aides de suppléance à l'audition. Enfin, la formation les rend en mesure de participer à la gestion d'une entreprise ou de gérer leur propre entreprise.

Conformément aux buts généraux de la formation technique, la composante de formation spécifique du programme *Audioprothèse* vise à :

— rendre la personne compétente dans l'exercice de sa profession, c'est-à-dire lui permettre dès l'entrée sur le marché du travail, de remplir les rôles, d'exercer les fonctions et d'exécuter les tâches et les activités qu'elle comporte;

— favoriser l'intégration de la personne à la vie professionnelle, notamment par la connaissance du marché du travail en général et une connaissance du contexte particulier de la profession choisie;

— favoriser l'évolution de la personne et l'approfondissement des connaissances professionnelles;

— favoriser la mobilité professionnelle de la personne en lui permettant, entre autres choses, de se donner des moyens pour maîtriser sa carrière.

Le programme *Audioprothèse* permet, entre autres, d'atteindre les objectifs des composantes commune, propre et complémentaire de la formation générale.

Les intentions éducatives particulières du programme sont les suivantes :

— rendre la personne très autonome sur le plan professionnel en développant chez elle la capacité de prendre des décisions éclairées, de faire preuve du sens de l'initiative ainsi que de sang-froid et de rapidité de réaction dans les situations imprévues, et en lui permettant d'acquérir une grande souplesse pour ce qui est de l'organisation de son travail;

[**] QUÉBEC (Gouvernement). *Loi sur les audioprothésistes*, L.R.Q., c.A-33, a.8, 1978.

— permettre à la personne d'apprendre à établir avec celles et ceux qui souffrent d'une déficience auditive des relations empreintes d'une écoute empathique, de respect et d'attention;

— permettre à la personne de développer une approche dans laquelle on tient compte des caractéristiques des clientes et des clients (personne âgée, enfant, etc.);

— faire en sorte que la personne ait le souci d'évoluer constamment dans l'exercice de sa profession, compte tenu des changements techniques, organisationnels et administratifs;

— faire en sorte que la personne ait le souci constant de respecter les règles de l'hygiène, de sécurité et de l'éthique professionnelle, tout en tenant compte du cadre juridique dans lequel la profession est exercée;

— faire en sorte que la personne ait le souci de la rigueur et du travail bien fait;

— faire en sorte que la personne ait le souci constant de faire preuve de professionnalisme dans ses gestes, ses manières et ses attitudes.

LISTE DES COMPÉTENCES VISÉES PAR LA COMPOSANTE DE FORMATION SPÉCIFIQUE

- Analyser la fonction de travail.
- Analyser, sur le plan anatomique et physiologique, les données relatives à l'état de la fonction auditive.
- Analyser les propriétés acoustiques de l'oreille et les facteurs modifiant les caractéristiques du son.
- Analyser le fonctionnement électronique d'une aide auditive.
- Relier les maladies et les traumatismes aux problèmes d'audition et aux interventions qui s'y rattachent.
- Mesurer les caractéristiques électroacoustiques des prothèses auditives.
- Évaluer les paramètres des prothèses auditives en fonction des besoins d'une personne.
- Réparer une prothèse auditive.
- Analyser les caractéristiques psychoacoustiques de la perception auditive.
- Établir des relations professionnelles avec la clientèle et les autres professionnels.
- Utiliser des appareils reliés à la mesure de l'audition.
- Établir un profil audiométrique.
- Choisir l'appareillage et en effectuer le préréglage.
- Effectuer un appareillage audioprothétique.
- Assurer l'adaptation de la personne à l'appareillage auditif en vue de sa réadaptation au monde sonore et à la communication.
- Effectuer des activités de gestion d'une entreprise.
- Donner des services audioprothétiques de base.
- Donner l'ensemble des services professionnels d'audioprothèse.

DEUXIÈME PARTIE

OBJECTIFS ET STANDARDS DE LA COMPOSANTE DE FORMATION SPÉCIFIQUE

CODE : 00CQ	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Analyser la fonction de travail.	**Contexte de réalisation** - À l'aide d'une information récente sur l'exercice de la fonction de travail ainsi que sur les entreprises et les établisements oeuvrant dans le secteur. - À l'aide des lois, des règlements, des normes et des codes en vigueur.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Caractériser la fonction de travail et les conditions d'exercice.	1.1 Pertinence de l'information recueillie. 1.2 Examen complet des caractéristiques générales de la fonction de travail et des conditions d'exercice qui y sont liées. 1.3 Reconnaissance juste des possibilités de pratique entrepreneuriale dans le secteur.
2. Examiner les tâches et les opérations liées à la fonction de travail.	2.1 Examen convenable des opérations, des conditions de réalisation et des critères de performance de chacune des tâches. 2.2 Détermination exacte de l'importance relative des tâches. 2.3 Mise en relation des étapes du processus de travail avec les tâches de la fonction de travail.
3. Examiner les habiletés et les comportements nécessaires à l'exercice de la fonction de travail.	3.1 Pertinence des liens établis entre les habiletés et comportements et les différentes tâches de la fonction de travail.

CODE : 00CR	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Analyser, sur le plan anatomique et physiologique, les données relatives à l'état de la fonction auditive.	**Contexte de réalisation** - Avec une patiente ou un patient. - À partir de données découlant des résultats audiométriques d'une patiente ou d'un patient. - En tenant compte du diagnostic médical. - En tenant compte d'une approche interprofessionnelle.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Se représenter l'organisation et le fonctionnement des structures du système auditif au regard des structures organiques adjacentes.	1.1 Mise en évidence des interrelations des différentes structures de l'oreille avec leurs structures de soutien. 1.2 Explication juste et exacte des mécanismes de l'audition.
2. Établir un lien entre les mécanismes de l'oreille et le fonctionnement d'autres systèmes du corps humain.	2.1 Mise en évidence des influences physiopathologiques réciproques des différents systèmes de l'organisme sur le fonctionnement de l'oreille.
3. Établir un lien entre les modifications structurelles ou fonctionnelles de l'oreille et l'état de la fonction auditive.	3.1 Anticipation des conséquences prévisibles des différentes modifications.
4. Cerner des indices de causes susceptibles d'expliquer un dysfonctionnement auditif.	4.1 Formulation, selon les régions anatomiques de l'oreille, d'hypothèses possibles sur les causes physiologiques du déficit auditif. 4.2 Synthèse judicieuse des hypothèses préalablement formulées.

CODE : 00CS	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Analyser les propriétés acoustiques de l'oreille et les facteurs modifiant les caractéristiques du son.	**Contexte de réalisation** - En vue de tests audioprothétiques. - À partir des paramètres anthropométriques, acoustiques et mécaniques relatifs à l'oreille d'une personne.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Analyser la production et la propagation d'un son en fonction de ses caractéristiques.	1.1 Détermination des caractéristiques du son en fonction de ses paramètres respectifs. 1.2 Explication logique des modes de production et de propagation du son en fonction du milieu de transmission.
2. Analyser le fonctionnement de structures de l'oreille à partir de principes de mécanique et d'acoustique.	2.1 Détermination appropriée des caractéristiques acoustiques de l'oreille externe à partir des principes de réflexion, de l'impédance et de la résonnance. 2.2 Application juste et pertinente du principe du levier au système auriculo-ossiculaire. 2.3 Établissement de liens pertinents entre les principes de pression et d'amplification d'une part, et le mécanisme de l'oreille moyenne, d'autre part. 2.4 Établissement de liens pertinents entre le système masse-ressort, le mouvement harmonique entretenu et le modèle mécano-acoustique de l'oreille moyenne. 2.5 Application juste des principes de transmission et de propagation acoustique, ainsi que des lois de l'hydrostatique et de l'hydrodynamique, au fonctionnement de la cochlée.
3. Prévoir l'influence de différents facteurs sur les caractéristiques du son.	3.1 Prévision logique des effets d'un ou de plusieurs facteurs sur les caractéristiques du son.

CODE : 00CS	
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
4. Appliquer des notions mathématiques à des situations physiques liées à l'audioprothèse.	4.1 Utilisation correcte des vecteurs dans les situations physiques liées à l'audioprothèse. 4.2 Utilisation correcte de la trigonométrie dans les situations physiques liées à l'audioprothèse. 4.3 Utilisation correcte des fonctions trigonométriques dans les situations physiques liées à l'audioprothèse. 4.4 Utilisation correcte de la fonction exponentielle dans les situations physiques liées à l'audioprothèse. 4.5 Utilisation correcte de la fonction logarithmique dans les situations physiques liées à l'audioprothèse. 4.6 Utilisation correcte des équations du premier et second degrés dans les situations physiques liées à l'audioprothèse. 4.7 Utilisation correcte du toisé et de la géométrie de base dans les situations physiques liées à l'audioprothèse. 4.8 Utilisation correcte de l'analyse statistique simple dans les situations physiques liées à l'audioprothèse. 4.9 Utilisation correcte des vecteurs de Fresnel dans les situations physiques liées à l'audioprothèse.

CODE : 00CT	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Analyser le fonctionnement électronique d'une aide auditive.	**Contexte de réalisation** - À partir d'une aide auditive et de ses accessoires. - À l'aide de piles, d'accumulateurs, d'appareils et d'instruments de mesure. - À l'aide des schémas électroniques utilisés pour concevoir les aides auditives.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Concevoir le fonctionnement du circuit de l'aide auditive.	1.1 Représentation juste du fonctionnement du circuit de l'aide auditive en tenant compte des différents phénomènes électromagnétiques. 1.2 Prévision judicieuse des possibilités de réglage selon le type de composants inclus dans le circuit.
2. Analyser les particularités du circuit de l'aide auditive.	2.1 Relevé judicieux du type de circuit et des applications possibles. 2.2 Prévision judicieuse des avantages et des inconvénients inhérents au type de circuit.
3. Concevoir la numérisation d'un signal.	3.1 Détermination juste des contraintes relatives à la numérisation d'un signal. 3.2 Comparaison judicieuse des différents paramètres analogiques d'un signal avec leurs homologues numériques.

CODE : 00CU	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Relier les maladies et les traumatismes aux problèmes d'audition et aux interventions qui s'y rattachent.	- À partir de l'histoire de cas d'une patiente ou d'un patient et du diagnostic établi par une ou un oto-rhino-laryngologiste.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Prévoir les problèmes d'audition découlant de déficiences de l'oreille ainsi que de certaines maladies systémiques.	1.1 Prévision réaliste des conséquences d'une déficience ou d'une maladie sur les structures et le fonctionnement de l'organe de l'audition et de l'équilibre. 1.2 Prévision logique de la gravité et du caractère temporaire ou permanent de certaines affections de l'oreille.
2. Associer aux maladies et affections de l'oreille les principales interventions qui s'y rattachent.	2.1 Établissement de liens pertinents entre les maladies et les affections de l'oreille d'une part, et les principales interventions chirurgicales et thérapeutiques, d'autre part. 2.2 Prévision pertinente de pronostics médicaux-types face à l'appareillage en fonction de différents états pathologiques.
3. Associer à des états pathologiques des contre-indications médicales à l'appareillage.	3.1 Mise en relation pertinente des états pathologiques les plus courants et des contre-indications médicales ou des restrictions à l'appareillage. 3.2 Prévision réaliste des conséquences sur l'organe de l'audition du non-respect des contre-indications médicales à l'appareillage.
4. Préparer des stratégies et des moyens techniques pour conserver la santé auditive et prévenir les affections de l'oreille.	4.1 Préparation de stratégies et de moyens appropriés au maintien de la santé auditive. 4.2 Préparation de stratégies et de moyens pratiques relatifs à l'hygiène ainsi qu'à la prévention en vue du maintien de la santé auditive.

CODE : 00CV	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Mesurer les caractéristiques électro-acoustiques des prothèses auditives.	- Avec une patiente ou un patient. - Avec des prothèses auditives. - À l'aide d'instruments de mesure et de leurs accessoires. - À l'aide d'autres outils et instruments. - En se référant aux directives du fabricant, aux normes A.N.S.I en vigueur et propres à chaque type de mesure. - À l'aide du matériel utilisé pour le nettoyage et l'entretien des appareils et de leurs accessoires.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Exécuter les étapes préalables à l'utilisation des appareils de mesure.	1.1 Préparation de la totalité des appareils de mesure. 1.2 Application juste et complète des processus de vérification et de mise en marche des appareils.
2. Utiliser les appareils de mesure des caractéristiques électroacoustiques de la prothèse à l'aide d'un coupleur.	2.1 Application rigoureuse des normes de mesure en vigueur. 2.2 Utilisation correcte, judicieuse et rapide des différents analyseurs électroacoustiques, ainsi que de leurs options et accessoires, en fonction des mesures à prendre. 2.3 Obtention de graphiques justes et éloquents selon les mesures à effectuer.
3. Utiliser les appareils de mesure des caractéristiques électroacoustiques de la prothèse dans l'oreille.	3.1 Utilisation correcte, judicieuse et rapide des différents analyseurs de gain d'insertion, ainsi que de leurs options et accessoires, en fonction des mesures à prendre. 3.2 Application des précautions et des règles d'hygiène relatives à l'insertion d'accessoires dans l'oreille. 3.3 Obtention d'une mesure de gain d'insertion exacte. 3.4 Démonstration de maîtrise de soi et de rapidité de réaction devant les imprévus.
4. Procéder à l'analyse critique des résultats obtenus.	4.1 Évaluation juste et fondée des données recueillies. 4.2 Proposition de moyens susceptibles d'améliorer ou de corriger les résultats obtenus.
5. Effectuer l'entretien courant des appareils.	5.1 Manifestation de soin et de prévoyance dans le nettoyage et l'entretien des appareils et de leurs accessoires.

CODE : 00CW	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Évaluer les paramètres des prothèses auditives en fonction des besoins d'une personne.	**Contexte de réalisation** - À l'aide des directives et des renseignements publicitaires des fabricants. - Avec des analyseurs électroacoustiques, de gain d'insertion et de leurs accessoires. - À partir des données audiométriques de base de la patiente ou du patient et de leurs histoires de cas.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Analyser les paramètres des prothèses auditives et leur influence sur le comportement électroacoustique de celles-ci.	1.1 Relevé complet des aspects fonctionnels et des applications propres à chaque type de prothèses. 1.2 Prévision juste du comportement électroacoustique des prothèses en fonction de leurs paramètres respectifs.
2. Déterminer l'ensemble des caractéristiques nécessaires à la sélection des paramètres de l'appareillage auditif d'une personne.	2.1 Relevé complet de l'ensemble des caractéristiques des besoins de la personne. 2.2 Ordonnancement, par priorité, des caractéristiques de la personne. 2.3 Prise en considération des règlements édictés par les organismes payeurs.
3. Relier les paramètres de chacun des éléments de l'appareillage aux besoins de la personne.	3.1 Mise en relation judicieuse du type de prothèse, du type de circuit et des options avec les besoins de la personne. 3.2 Mise en relation judicieuse des modifications acoustiques permises sur la jonction endo-auriculaire avec les besoins de la personne.

CODE : 00CX	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Réparer une prothèse auditive.	- À partir d'un problème évoqué par une patiente ou un patient exigeant une réparation rapide de sa prothèse auditive. - Avec les instruments, appareils ou outils nécessaires à l'entretien et à la réparation de la prothèse auditive. - En tenant compte des règlements des divers organismes payeurs.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Procéder aux étapes préalables à la réparation de la prothèse auditive.	1.1 Collecte de la totalité de l'information pertinente. 1.2 Exécution de l'ensemble des vérifications nécessaires à la détermination des actes à faire. 1.3 Évaluation juste et fondée de l'état de l'appareil ainsi que du type et de l'ampleur de la réparation à prévoir. 1.4 Établissement d'un devis réaliste de la réparation en fonction de l'évaluation de l'état de la prothèse auditive. 1.5 Proposition de différentes options pertinentes de réparation. 1.6 Prise de décisions rapides, justes et fondées sur les actes à faire en fonction de l'option retenue par la patiente ou le patient.
2. Nettoyer la prothèse auditive.	2.1 Exécution correcte de l'ensemble des étapes de nettoyage. 2.2 Propreté de la prothèse auditive et des accessoires nettoyés.
3. Effectuer le travail.	3.1 Exécution correcte de la totalité du processus de réparation. 3.2 Application correcte des différentes techniques de réparations mineures. 3.3 Utilisation appropriée des appareils de mesure et des instruments. 3.4 Qualité correcte de la réparation. 3.5 Application des mesures de sécurité appropriées aux techniques, aux appareils et aux outils utilisés. 3.6 Exécution correcte des étapes d'acheminement et de réception de la prothèse auditive nécessitant une réparation majeure.

CODE : 00CX	
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
4. Livrer la prothèse auditive réparée.	4.1 Transmission claire et complète de l'information à la patiente ou au patient sur la nature de la réparation effectuée.
5. Terminer le travail.	5.1 Consignation précise et complète des renseignements pertinents dans le dossier de la patiente ou du patient. 5.2 Rangement du matériel et de l'aire de travail.

CODE : 00CY	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Analyser les caractéristiques psycho-acoustiques de la perception auditive.	- À partir d'un cas. - À partir du certificat. - En situation d'appareillage. - À partir de résultats de tests psychoacoustiques
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Évaluer la perception des sons purs.	1.1 Détermination des mesures permettant de quantifier chacun des paramètres de la perception des sons purs. 1.2 Intereprétation correcte des résultats des tests psychoacoustiques de base du cas présenté. 1.3 Analyse judicieuse et fondée des écarts observés entre les données fournies et les valeurs standards.
2. Évaluer la perception des sons complexes.	2.1 Déterminations des mesures permettant de quantifier chacun des paramètres de la perception des sons complexes. 2.2 Interprétation correcte des tests psychoacoustiques propres à la mesure des sons complexes du cas présenté. 2.3 Analyse fondée des anomalies relevées.
3. Interpréter, au moyen de principes de psychoacoustique, les difficultés de compréhension de la parole.	3.1 Relevé juste et détaillé des caractéristiques acoustiques et physiques de la parole. 3.2 Prévision réaliste de possibles difficultés de compréhension de la parole en fonction de données psychoacoustiques d'une personne.
4. Déterminer les propriétés psycho-acoustiques de l'audition binaurale.	4.1 Désignation des mécanismes de la perception binaurale et des avantages qui en découlent. 4.2 Interprétation juste des résultats des tests psychoacoustiques propres à la mesure des propriétés de l'audition binaurale. 4.3 Analyse juste et fondée des résultats fournis.

CODE : 00CZ	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Établir des relations professionnelles avec la clientèle et les autres professionnels.	**Contexte de réalisation** - En se référant à des situations représentatives de la profession.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Analyser les besoins psychosociaux de la clientèle à considérer dans l'établissement d'une communication de qualité.	1.1 Analyse correcte du profil psychologique de la clientèle en fonction de différents paramètres. 1.2 Analyse judicieuse des conséquences sur la vie d'une personne et sur son entourage d'un ou de plusieurs handicaps.
2. Communiquer avec la clientèle et son entourage.	2.1 Utilisation d'une technique d'approche appropriée à la situation. 2.2 Démonstration d'une écoute active. 2.3 Utilisation judicieuse du langage verbal et non verbal. 2.4 Prise en considération des caractéristiques de la personne au moment de la communication téléphonique.
3. Établir une communication professionnelle avec les autres professionnels.	3.1 Prise en considération du type d'activité de chacune des personnes et de la nature des liens à établir avec elles dans le choix des stratégies et des moyens de communication à utiliser. 3.2 Démonstration d'un comportement favorisant le développement d'une relation de qualité.
4. Utiliser des stratégies et des moyens propres à instaurer un climat de collaboration avec les autres professionnels.	4.1 Utilisation de stratégies et de moyens appropriés à la nature de la collaboration, aux activités de la personne et à son degré d'intérêt.

CODE : 00D0	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Utiliser des appareils reliés à la mesure de l'audition.	- Avec une patiente ou un patient. - En situation d'appareillage. - Avec les formulaires propres à chaque test. - À l'aide des diapasons. - À l'aide d'un audiomètre et ses accessoires. - À l'aide d'un impédancemètre et ses accessoires. - À l'aide d'un otoscope. - À l'aide d'un audiogramme. - À l'aide d'appareils et des produits nécessaires à la désinfection des instruments ou des accessoires entrant en contact avec l'oreille.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Effectuer une otoscopie non diagnostique.	1.1 Transmission claire des consignes à la personne. 1.2 Utilisation correcte de l'otoscope. 1.3 Prise judicieuse des précautions liées à l'introduction d'objets dans le conduit auditif. 1.4 Rapport juste et précis des observations relevées. 1.5 Application éclairée des règles de l'hygiène. 1.6 Démonstration d'assurance et de maîtrise de soi.
2. Effectuer les tests d'acoumétrie avec les diapasons.	2.1 Transmission claire de la totalité des directives relatives à chacun des tests. 2.2 Exécution correcte de chacun des tests d'acoumétrie.
3. Effectuer l'ensemble des tests de base.	3.1 Préparation de la totalité du matériel nécessaire. 3.2 Application juste et complète des processus de vérification et de mise en marche des appareils. 3.3 Transmission claire de la totalité des directives relatives à chacun des tests. 3.4 Exécution selon les normes reconnues de chacun des tests permis en fonction de l'appareil utilisé. 3.5 Application correcte et fondée des règles d'assourdissement. 3.6 Application des règles d'hygiène et de sécurité propres à l'utilisation de chacun des appareils et à l'insertion d'objets dans le conduit auditif. 3.7 Démonstration de patience et de calme.

CODE : 00D0	
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
4. Effectuer l'analyse critique des résultats de tests.	4.1 Interprétation judicieuse et rapide des résultats obtenus. 4.2 Établissement de la pertinence de l'utilisation de chacun des tests. 4.3 Analyse critique des données recueillies permettant de dégager les éléments discordants ou manquants.

CODE : 00D1	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Établir un profil audiométrique.	- En situation d'appareillage. - À partir des résultats de tests spéciaux d'audiométrie. - À partir des données acoumétriques, audiométriques de base et d'impédancemétrie d'une patiente ou d'un patient. - À l'aide de l'équipement et du matériel nécessaires. - Avec la participation d'une patiente ou d'un patient.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Accueillir la patiente ou le patient.	1.1 Manifestation d'une attitude respectueuse et d'écoute. 1.2 Utilisation de techniques d'approche appropriées à la situation et visant à établir un climat de confiance.
2. Établir l'historique du cas.	2.1 Collecte de la totalité de l'information pertinente. 2.2 Démonstration d'un esprit logique et de déduction dans la conduite de l'anamnèse. 2.3 Analyse critique des données recueillies permettant de dégager les éléments discordants ou manquants.
3. Effectuer les tests audiométriques usuels.	3.1 Relevé des éléments clés de l'histoire de cas indispensables à une évaluation audiométrique optimale et efficace. 3.2 Sélection appropriée de chacun des tests à effectuer en fonction des données nécessaires. 3.3 Transmission claire de la totalité de l'information associée à chacun des tests. 3.4 Manifestation d'une attitude propre à assurer la validité des tests. 3.5 Exécution judicieuse et appropriée de chacun des tests en fonction des particularités de la situation.
4. Interpréter les résultats des tests spéciaux d'audiométrie.	4.1 Détermination juste de la nature et du but de chacun des tests. 4.2 Interprétation pertinente des données relatives à chaque test.

CODE : 00D1	
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
5. Effectuer l'analyse critique et la synthèse de l'ensemble des résultats aux fins d'appareillage.	5.1 Organisation logique des données en vue de leur analyse. 5.2 Extraction des points pertinents et des données discordantes. 5.3 Rédaction d'un rapport détaillé et fondé englobant le résultat de l'analyse critique des données et le profil audiométrique de la personne. 5.4 Formulation d'hypothèses de pronostics d'appareillage réalistes.
6. Informer la patiente ou le patient des résultats des tests.	6.1 Transmission claire des résultats des tests à la patiente ou au patient en vue de l'appareillage. 6.2 Prise en considération des limites de sa fonction dans la nature de l'information fournie. 6.3 Référence de la patiente ou du patient à une ou à un autre professionnel autorisé, le cas échéant.
7. Terminer le travail.	7.1 Consignation précise de l'ensemble des données pertinentes dans le dossier de la patiente ou du patient. 7.2 Versement au dossier des documents appropriés. 7.3 Rangement du matériel et de l'aire de travail.

CODE : 00D2	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Choisir l'appareillage et en effectuer le préréglage.	- Avec une patiente ou un patient pour l'évaluation de ses besoins et la prise de l'empreinte de l'oreille. - À partir des données du dossier de la patiente ou du patient. - À l'aide de l'équipement et du matériel nécessaires. - Conformément aux directives du fabricant.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Planifier le travail.	1.1 Relevé des données pertinentes inscrites dans le dossier de la patiente ou du patient. 1.2 Vérification de la disponibilité de la documentation et du matériel nécessaires.
2. Évaluer les besoins d'ordre prothétique de la patiente ou du patient.	2.1 Évaluation judicieuse et fondée des besoins en fonction du profil audiométrique et des critères d'admissibilité à un programme d'aide auditive. 2.2 Proposition de solutions prothétiques pertinentes en fonction de l'évaluation des besoins et des attentes de la patiente ou du patient. 2.3 Démonstration d'empathie, d'écoute et d'intégrité professionnelle.
3. Prendre l'empreinte de l'oreille de la patiente ou du patient.	3.1 Exécution correcte et dans l'ordre de la totalité des étapes de la prise de l'empreinte du conduit auditif externe. 3.2 Démonstration d'assurance, de précision, d'efficacité et de promptitude. 3.3 Utilisation correcte et judicieuse des différents matériaux de prise d'empreinte. 3.4 Obtention d'une empreinte correcte en fonction des résultats désirés. 3.5 Application rigoureuse des mesures d'hygiène liées à l'insertion d'instruments ou d'accessoires dans le méat auriculaire.
4. Choisir les éléments de l'appareillage.	4.1 Sélection d'une méthode appropriée de détermination des paramètres électroacoustiques. 4.2 Obtention de paramètres électroacoustiques exacts pour la prothèse en fonction de la méthode choisie. 4.3 Choix judicieux de la prothèse, de ses options et des accessoires qui s'y rattachent.

CODE : 00D2	
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
5. Régler la prothèse auditive.	5.1 Réglage précis et fondé de la prothèse en fonction des caractéristiques cibles établies. 5.2 Recours à des solutions ingénieuses pour résoudre d'éventuels problèmes de réglage prothétique. 5.3 Analyse critique et fondée de la qualité du réglage. 5.4 Utilisation pertinente des appareils de mesure.
6. Prévoir des solutions prothétiques de remplacement.	6.1 Prévision de solutions intéressantes et réalistes.
7. Terminer le travail.	7.1 Inscription complète des renseignements nécessaires dans le dossier de la patiente ou du patient. 7.2 Exactitude et précision des données inscrites. 7.3 Versement au dossier des graphiques appropriés. 7.4 Rangement du matériel et de l'aire de travail.

CODE : 00D3	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Effectuer un appareillage audioprothétique.	- Avec une patiente ou un patient. - À l'aide du dossier complet de la patiente ou du patient. - À l'aide de la ou des prothèses sélectionnées et préréglées. - À l'aide de l'équipement et du matériel nécessaires.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Préparer le travail.	1.1 Relevé des données pertinentes inscrites dans le dossier de la patiente ou du patient. 1.2 Préparation correcte de la totalité du matériel nécessaire.
2. Mettre en place la prothèse et ses accessoires.	2.1 Exécution complète de l'ensemble des étapes de la mise en place. 2.2 Décisions judicieuses quant aux mesures à prendre pour assurer une utilisation confortable de l'appareillage. 2.3 Prise de décisions au moment des opérations potentiellement dangereuses ou douloureuses. 2.4 Exécution correcte et rapide de la technique de modification des pièces otoplastiques en fonction des caractéristiques de la situation. 2.5 Transmission claire et aux moments appropriés de l’information pertinente. 2.6 Prise en considération de l'opinion émise par la patiente ou le patient relativement à son appareillage.

CODE : 00D3	
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
3. Mesurer le rendement de l'appareillage par des tests en champ libre et *in vivo*.	3.1 Application juste et complète des processus de vérification de l'étalonnage et de mise en marche des appareils. 3.2 Exécution complète, exacte et dans l'ordre de l'ensemble des tests en champ libre et *in vivo*. 3.3 Utilisation correcte des appareils de mesure. 3.4 Choix judicieux de la nature du stimulus en fonction de la situation et des résultats recherchés. 3.5 Analyse critique pertinente des résultats des tests en champ libre et *in vivo*. 3.6 Évaluation judicieuse des problèmes engendrés par les variations des ondes sonores. 3.7 Transmission claire de l'ensemble des consignes à respecter au moment des tests.
4. Effectuer la synthèse de l'ensemble des résultats prothétiques.	4.1 Relevé juste des points concordants et discordants entre les résultats des tests subjectifs obtenus en champ libre, des tests objectifs *in vivo* et les remarques de la patiente ou du patient. 4.2 Explication claire et fondée du rendement de l'appareillage. 4.3 Évaluation juste et fondée du rendement de l'appareillage. 4.4 Évaluation précise et complète du déficit résiduel après la mise en place de l'appareillage.
5. Procéder à un nouveau réglage de l'appareillage.	5.1 Pertinence des modifications acoustiques ou électroacoustiques apportées en fonction des données issues de la synthèse des résultats. 5.2 Prise en considération des modifications des pièces otoplastiques apportées au préalable. 5.3 Vérification appropriée de la satisfaction des besoins et des attentes de la patiente ou du patient.

CODE : 00D3	
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
6. Terminer le travail.	6.1 Démonstration de patience et de clarté dans les explications fournies à la personne sur le mode d'utilisation de sa prothèse. 6.2 Inscription complète des renseignements nécessaires dans le dossier de la patiente ou du patient. 6.3 Rédaction d'un rapport postprothétique explicite et précis. 6.4 Rangement du matériel et de l'aire de travail.

CODE : 00D4	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Assurer l'adaptation de la personne à l'appareillage auditif en vue de sa réadaptation au monde sonore et à la communication.	- À la suite de la livraison de l'appareillage. - Avec une patiente ou un patient. - À l'aide du dossier complet de la patiente ou du patient. - À l'aide de différents types d'aides de suppléance à l'audition. - À l'aide d'outils ou d'instruments de mesure. - À l'aide des règlements édictés par les organismes payeurs.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Évaluer, le degré d'adaptation et de réadaptation de la personne malentendante appareillée.	1.1 Relevé de la totalité des données pertinentes inscrites dans le dossier. 1.2 Relevé judicieux des commentaires de la personne sur son expérience de l'appareillage. 1.3 Analyse critique de chacun des éléments clés déterminant l'approche à privilégier quant à l'adaptation et à la réadaptation de la personne appareillée. 1.4 Conception d'un plan d'intervention judicieux et adapté aux problèmes de la personne dans un contexte audioprothétique. 1.5 Démonstration d'une attitude courtoise et professionnelle.
2. Effectuer des interventions destinées à garantir l'adaptation de la personne à son appareillage.	2.1 Utilisation d'une approche appropriée aux particularités de la situation. 2.2 Exécution d'interventions pertinentes en fonction de l'étape de l'adaptation. 2.3 Transmission claire et précise de l'ensemble de l'information nécessaire. 2.4 Utilisation d'arguments pertinents et convaincants destinés à motiver la personne à respecter le suivi postprothétique proposé.
3. Appliquer des stratégies facilitant la réadaptation de la personne appareillée au monde sonore et à la communication.	3.1 Évaluation judicieuse de la phase de réadaptation dans laquelle se situe la personne. 3.2 Détermination judicieuse des stratégies d'intervention à appliquer et des stratégies d'écoute à proposer à la personne. 3.3 Transmission claire et précise des explications sur les étapes habituelles de la réadaptation et sur les stratégies retenues. 3.4 Démonstration de patience et d'une capacité à renforcer la motivation de la personne.

CODE : 00D4	
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
4. Proposer des solutions complémentaires à l'appareillage.	4.1 Proposition de solutions pertinentes en fonction de l'ampleur du déficit postprothétique résiduel, de la situation de la personne et de son admissibilité à un programme d'aide auditive. 4.2 Suggestion adéquate de ressources professionnelles à consulter.
5. Mettre en place des aides de suppléance à l'audition	5.1 Analyse juste et complète de la configuration des lieux et des facteurs environnementaux en fonction des aides de suppléance à mettre en place. 5.2 Qualité correcte de la mise en place en fonction des particularités de la situation. 5.3 Explication judicieuse à la patiente ou au patient du mode de fonctionnement, d'utilisation et d'entretien des aides de suppléance à l'audition mise en place.
6. Consigner les données dans le dossier de la patiente ou du patient.	6.1 Inscription exacte de l'ensemble des données recueillies, des renseignements fournis et des suggestions proposées et le cas échéant des actes posés.

CODE : 00D5	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Effectuer des activités de gestion d'une entreprise.	- En se référant à un bureau d'audioprothésiste. - À partir de données démographiques et socio-économiques portant sur la clientèle et les entreprises du milieu. - À l'aide d'un micro-ordinateur et d'un logiciel de gestion de bureau. - À l'aide de la documentation et du matériel nécessaires.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Remplir des demandes de paiement des services professionnels.	1.1 Inscription ou saisie exacte et précise de la totalité des renseignements nécessaires. 1.2 Respect des règles édictées par l'organisme payeur en ce qui a trait au paiement des services couverts.
2. Analyser la situation financière de l'entreprise.	2.1 Interprétation juste des états financiers de l'entreprise. 2.2 Proposition d'hypothèses réalistes visant à maintenir, à améliorer ou à redresser la situation financière.
3. Effectuer des activités de gestion des stocks.	3.1 Analyse juste et précise de l'inventaire. 3.2 Application correcte du processus de réception et d'entreposage de la marchandise.
4. Choisir des stratégies de mise en marché.	4.1 Choix judicieux des stratégies de promotion en fonction des particularités de l'entreprise et de la réglementation professionnelle. 4.2 Utilisation de différentes données statistiques pertinentes.
5. Utiliser des techniques de vente.	5.1 Respect des politiques de l'entreprise et des règles de l'éthique professionnelle. 5.2 Utilisation de techniques de communication destinées à informer clairement la clientèle et à la motiver à recourir aux services d'un professionnel de l'audioprothèse. 5.3 Manifestation d'une attitude empathique et respectueuse.

CODE : 00D5	
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
6. Planifier la démarche à suivre dans la création ou l'achat d'une entreprise.	6.1 Identification des personnes et détermination des moyens permettant d'orienter correctement sa démarche. 6.2 Planification correcte et ordonnée de chacune des étapes de la démarche de création ou d'achat d'une entreprise. 6.3 Prise en considération des lois et des règlements en vigueur.

CODE : 00D6	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Donner des services audioprothétiques de base.	- Avec des patientes ou des patients. - À partir de directives fournies par l'audioprothésiste en poste. - À l'aide de l'équipement et du matériel nécessaires.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Planifier et préparer le travail à accomplir.	1.1 Planification logique du travail en fonction des tâches à effectuer, de leur priorité et des rendez-vous de la journée. 1.2 Démonstration d'un sens de l'organisation permettant d'optimiser le temps de travail.
2. Accueillir la clientèle.	2.1 Démonstration d'une attitude empathique, assurée et professionnelle.
3. Analyser la nature des services requis par la patiente ou le patient.	3.1 Exécution de l'ensemble des actions nécessaires pour déterminer les services requis. 3.2 Établissement d'une communication efficace avec la clientèle, les membres de l'équipe et les autres personnes intéressées. 3.3 Démonstration d'une capacité à sélectionner des solutions appropriées à la situation.
4. Effectuer des tâches liées au travail en laboratoire.	4.1 Exécution correcte de chacune des tâches. 4.2 Manifestation de jugement dans les décisions liées aux actions à faire. 4.3 Utilisation appropriée des appareils de mesure et des instruments. 4.4 Manifestation d'une attitude propice à maintenir la qualité des services et l'image professionnelle du bureau.
5. Participer à des tâches administratives.	5.1 Démonstration de prévoyance et d'efficacité dans l'accomplissement des tâches. 5.2 Respect de la confidentialité des données recueillies ou traitées. 5.3 Démonstration d'une capacité à travailler en équipe. 5.4 Manifestation d'ouverture d'esprit et du souci du travail bien fait.

CODE : 00D7	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Donner l'ensemble des services professionnels d'audioprothèse.	- Avec des patientes ou des patients. - À partir de l'équipement et du matériel nécessaires à la prestation des services.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1. Planifier et préparer le travail à accomplir.	1.1 Planification efficace avec les membres de l'équipe compte tenu des besoins et des contraintes de matériel, d'espace et de temps. 1.2 Exécution correcte des vérifications à effectuer relativement aux rendez-vous des patientes et des patients et à la disponibilité du matériel.
2. Accueillir la patiente ou le patient.	2.1 Accueil professionnel et adapté à la personne. 2.2 Démonstration du souci de donner une image professionnelle du bureau.
3. Prendre connaissance des données nécessaires à l'exécution du travail.	3.1 Relevé judicieux des éléments importants. 3.2 Collecte de la totalité des données complémentaires nécessaires.
4. Constituer ou mettre à jour le dossier de la patiente ou du patient.	4.1 Consignation complète et précise des données requises, en vertu du règlement sur la tenue des dossiers de la Loi sur les audioprothésistes.
5. Effectuer le travail.	5.1 Démonstration d'une capacité à analyser les données et à prendre des décision judicieuses. 5.2 Utilisation appropriée de l'équipement et du matériel. 5.3 Démonstration d'autonomie et d'initiative dans la prise des décisions. 5.4 Rapidité dans l'exécution des tâches. 5.5 Respect des règles d'hygiène, de sécurité et de l'éthique professionnelle. 5.6 Démonstration du sens critique et de l'esprit de synthèse. 5.7 Respect des modalités de fonctionnement du bureau.

CODE : 00D7	
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
6. Informer et conseiller la patiente ou le patient.	6.1 Transmission claire et précise de renseignements et de conseils pertinents et judicieux. 6.2 Utilisation d'une terminologie et d'une technique d'approche appropriées aux particularités de la patiente ou du patient.
7. Conclure l'offre de service.	7.1 Exécution complète et correcte de l'ensemble des étapes menant à la conclusion de l'offre de service. 7.2 Démonstration d'un souci du travail bien fait et du sens des responsabilités. 7.3 Démonstration d'un souci d'ordre et de propreté dans l'entretien et le rangement du matériel.